

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 307/2024

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Wormhout–
HERZEELE – Sté T.C.P.A.**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 15/10/2024 – de M. PETIT – T.C.P.A – Z.I. Avenue Paul PLOUVIER
B.P.25 - 62460 DIVION.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour les travaux de dévoiement
de réseau MPB PE 125 suite à un affaissement de terrain, rue de Wormhout (en agglomération) ;

A R R E T E:

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolore et limitée à 30km/h, au droit des travaux de
dévoiement de réseau MPB 125 – rue de Wormhout, à compter du 20/11/2024 pour un délai
d'intervention dans les 24 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté T.C.P.A – Z.I. Avenue Paul Plouvier BP 25 – 62460 DIVION, chargée des travaux,
mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant
toute la durée des travaux

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail :
cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. PETIT – Sté T.C.P.A – Z.I Avenue Paul PLOUVEIR – BP 25 – 62460 DIVION– e-mail : tcpa@ntsa.fr

Fait à HERZEELE, le 22 octobre 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 22 octobre 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

